

Extrait de la charte de politique documentaire IN

A. Proposer un large libre-accès

- Comme le rappelle l'enquête de mai 2003 sur le lectorat, disposer de collections en libre-accès est l'attente majeure pour 80 % des lecteurs, suivie à 50 % par la présence des périodiques. S'il est encore trop tôt pour s'appuyer sur la configuration réelle des locaux et des salles de lecture, rappelons que dans le programme du concours d'architecture, 50 000 volumes devaient pouvoir être proposés en libre consultation dans les salles de la zone étude et 175 000 volumes dans celles de la zone recherche, les besoins de redoublement des titres ou de leur complémentarité entre zones restant à étudier en fonction l'organisation des lieux.
- Choisir pour la documentation présentée un mode de classement à la fois pertinent, facile à appréhender pour le lecteur et le personnel de magasinage, est un enjeu d'importance. Tout autant que l'importance numérique et le choix des titres présents sur les étagères, c'est bien la manière de cerner des notions culturelles ou le rayonnement d'une discipline dont il s'agit. Quelle classification faut-il adopter et dans quelle mesure la classification retenue sera-t-elle à amender ? Un premier découpage des collections par niveau d'étude et par zones géographiques est-il une nécessité opérationnelle avant même l'application d'une classification ? Un groupe de travail se constitue sur ces questions et des propositions seront faites avant la fin de l'année. Une fois le choix fait, un travail d'adaptation de la classification sera certainement à effectuer, avec l'introduction vraisemblable de secteurs transverses, la place à donner aux généralités, la création et le suivi d'une liste de cotes validées (indices retenus) et l'introduction des corpus d'œuvres et d'auteurs.
- Afin de veiller à la cohérence de la documentation proposée, et pour permettre aux responsables documentaires de choisir des titres pour le libre-accès, une charte pour le libre-accès devra être rédigée indiquant les grandes orientations documentaires et les consignes générales précisant la volumétrie souhaitée, le pourcentage de langues occidentales et vernaculaires pour chaque domaine, les indicateurs de niveaux, le type et le support des documents, le nombre d'exemplaires, le nombre d'années pour les collections de périodiques... L'équipe de projet veillera à la montée en charge régulière du libre-accès tant au niveau du contenu des documents que du point de vue de leur présentation matérielle grâce à l'utilisation du Système de gestion de bibliothèque (SIGB) Millennium ou d'indicateurs et de tableaux de bord.
- Une large place dans les collections documentaires proposées en libre-accès sera faite aux périodiques (demandés en priorité par 50% des lecteurs) et à la documentation électronique (37 %) ainsi qu'aux documents audio et vidéo (36 %). L'emplacement dans les salles et le regroupement thématique de cette documentation selon le support ou son contenu seront étudiés. Un espace presse hebdomadaire a été envisagé ; l'idée reste à approfondir.